



Rapport d'activités

\ 2023

deTic

ASSOCIATION BELGO-LUXEMBOURGEOISE DES PRODUCTEURS
ET DES DISTRIBUTEURS DE COSMÉTIQUES, DÉTERGENTS,
PRODUITS D'ENTRETIEN, COLLES ET MASTICS, BIOCIDES ET AÉROSOLS

EDITO DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Un nouveau potentiel de collaboration positive

Lorsqu'en 1977 quatre groupes produits se sont rejoints pour créer Detic, l'intention était de mettre en commun des ressources pour développer des compétences. À côté d'une synergie administrative, cela ouvrait la porte au développement d'une expertise approfondie dans certains domaines, au sein même de la jeune association. Avec un peu de recul par rapport aux secteurs servis par Detic, il appert que cette approche peut intéresser d'autres secteurs frères. C'est le cas en particulier du secteur des peintures, vernis et encres, représentés par l'IVP-Coatings. Lorsque cette association, fin 2022, s'est trouvée

face au renouvellement de son équipe d'experts, le Président et la Direction se sont tout naturellement tournés vers Detic donnant naissance à un accord de collaboration positif pour les deux parties.

« 2023 fut donc exigeante et la symbiose positive pour l'équipe de Detic qui jongle néanmoins avec des ressources humaines minimales. »

2023 fut donc exigeante et la symbiose positive pour l'équipe de Detic qui jongle néanmoins avec des ressources humaines minimales. Tout naturellement, il a donc été convenu d'étendre la collaboration pour permettre, d'une part, aux membres de l'IVP-Coatings de profiter de plus de services provenant de Detic et, d'autre part, à Detic d'envisager l'emploi d'un(e) expert(e) supplémentaire. Une procédure de recrutement a donc été lancée.



FRANÇOISE VAN TIGGELEN
Secrétaire générale

EDITO DU PRÉSIDENT

2023 confirme la proactivité des codes de déontologie publicitaire

L'Europe révisé les directives sur les pratiques commerciales déloyales et les droits des consommateurs dans le contexte des allégations écologiques. Elle introduit la Directive Green Claims pour encadrer les propriétés environnementales et les labels produits. Mais les membres de Detic ont anticipé ce tournant. Ils ont adopté des codes de conduite publicitaire qui prévoient une bonne partie des dispositions du package européen anti-greenwashing.

« Les codes de déontologie publicitaire démontrent un niveau de conscience presque exemplaire de nos entreprises. »

Face à une armée de réglementations, l'avenir ne sera pas facile pour autant, mais cela montre un niveau de conscience presque exemplaire de nos entreprises. Les codes de déontologie publicitaire des secteurs de Detic servent de référence au jury d'éthique publicitaire et ont une fonction pédagogique cruciale. Ils guident les entreprises et jouent un rôle proactif. Un code va en effet bien au-delà du simple respect de la réglementation. C'est une caractéristique primordiale qui lui offre sa vertu proactive. Detic dispose de deux codes en évolution constante et pourrait envisager d'encadrer d'autres secteurs via des dispositions générales.



JEAN-MARIE-POPPE
Président

Sommaire

DOSSIERS HORIZONTALS

Detic accueille son premier membre associé
 Préludes à la Présidence belge de l'UE
 Une révision du règlement CLP plus alignée sur les attentes de l'industrie
 Detic prépare la révision de REACH retardée à 2024
 Compromis sur la proposition de sanctions du SPF Santé
 Proposition de modification du registre belge des nanomatériaux
 Utilisation des microorganismes, Detic plaide pour l'innovation
 Une année de vérité pour le GDAV
 PPWR – défendre le système « à la belge »
 Gestion des emballages, reconduction des organismes agréés
 Ecodesign for Sustainable Products Regulation – une approche multiple
 Detic soutient un projet de Cluster belge
 Les allégations environnementales au cœur du Green Deal européen
 Detic plaide pour une augmentation plus graduelle des coûts liés à l'Ecolabel
 Les membres du Board parlent de Detic sur les médias sociaux
 L'extranet de Detic évolue
 Un flux de communication basique mais continu

DOSSIERS SECTORIELS

 COLLES ET MASTICS	5
Collecte et recyclage des boîtiers aérosols	
Detic offre son expérience aux brasseurs	
Utilisation sûre des diisocyanates	
 AÉROSOLS	12
Première coopération entre la FEA et Easyfairs	
Nouveau Président pour la Commission Aérosols	
Les gaz propulseurs sous la loupe	
 BIOCIDES	13
Nouvelle présidente du GT Biocides	
Proposition de modification de la législation belge sur les biocides	
Rétributions biocides en passe de révision	
Report du programme de révision des substances actives biocides	
Plan fédéral de réduction des biocides	
 COSMÉTIQUES	15
Nouvelle présidente de la Commission Cosmétiques	
COSMILE Europe se déploie en Belgique	
Commit For Our Planet souffle sa première bougie	
Élargissement de la liste des parfums à fort potentiel allergénique à étiqueter	
Detic renforce sa présence académique	
Paillettes pour les microplastiques	
Des statistiques cosmétiques plus performantes	
 DETERGENTS	17
Révision du règlement détergents	
Les parfums à fort potentiel allergénique s'appliquent également aux détergents	
Detic, FHER et ABE réussissent les Congrès « Détergence »	
Le rapport de durabilité du secteur reste impressionnant	
Detic et NVZ consolident leurs relations.	

DETIC accueille son premier membre associé

Lors de la refonte des statuts de Detic en 2021-2022, l'Assemblée générale a suivi la recommandation de l'Organe d'administration d'accueillir un nouveau type de membres : les membres associés. En 2023, l'Organe d'administration s'est penché sur les conditions d'affiliation, en ce compris le mode de calcul de la cotisation, et les services auxquels cette nouvelle catégorie de membres ont droit. Le secrétariat a ensuite été en contact avec quelques entreprises potentiellement intéressées et l'une d'entre elles a décidé de franchir le pas. Au mois de septembre, la Srl Biorius, entreprise de consultance experte en réglementation cosmétiques, est devenue le premier « membre associé » de Detic.

biorius®



Préludes à la Présidence belge de l'UE

Depuis le premier janvier 2024, la Belgique assure, pour la 13^{ème} fois, la Présidence de l'Union européenne. Un exercice connu et en vue duquel la Belgique s'est préparée tout au long de 2023. Detic a, bien entendu, fait de même. Sachant qu'en 2024, la représentation permanente belge ne serait plus disponible que pour des échanges à caractère européen, le secrétariat a saisi toutes les opportunités d'établir les liens nécessaires en 2023. À plusieurs reprises, Detic a participé à des réunions Stakeholders en y attirant éventuellement des représentants européens. Cela a permis de construire des relations de confiance, respectueuses du rôle de chacun, sur lesquelles établir un dialogue européen, lorsque cela s'avère nécessaire.

Une révision du règlement CLP plus alignée sur les attentes de l'industrie

Après une année 2023 riche en débats autour du nouveau texte du règlement CLP, l'accord provisoire conclu entre le Parlement européen et le Conseil a été accepté au mois de décembre. La révision améliorera la communication sur les produits chimiques dangereux, y compris ceux vendus en ligne. Il fixe également des règles concernant la vente de recharges et offre davantage de flexibilité quant à l'utilisation des étiquettes. Durant toute cette année, Detic a sensibilisé ses membres à l'impact de la révision en partageant des informations et des exemples sur les effets des changements proposés. Les relations avec les autorités belges en charge de CLP ont également été renforcées dans le cadre de la révision. En somme, la participation des associations nationales aux discussions a permis d'obtenir un texte provisoire plus en ligne avec les attentes de l'industrie.

Detic prépare la révision de REACH retardée à 2024

Dans la Chemical Strategy for Sustainability des produits chimiques présentée en octobre 2020 dans le cadre du Green Deal européen, la Commission européenne a annoncé une révision du règlement REACH. Elle inclut des analyses d'impact sur les PME et l'innovation. L'analyse d'impact initiale envisage plusieurs options: révision des exigences d'enregistrement, introduction d'un facteur d'évaluation des mélanges (MAF), extension de l'évaluation des risques génériques (GRA) aux utilisations professionnelles, simplification de la communication dans les chaînes d'approvisionnement, révision des dispositions d'évaluation des dossiers et des substances, réforme des processus d'autorisation et de restriction, et révision des dispositions de contrôle et d'application. En 2023, les négociations entre l'industrie et la Commission sur le MAF et le GRA ont perduré. Dans ce contexte, Detic a repris contact avec les autorités locales pour transmettre les positions communes de ses secteurs.



« La raison pour laquelle les entreprises devraient fournir les mêmes données au niveau belge alors qu'elles existent déjà au niveau européen, reste un mystère pour Detic. »

Compromis sur la proposition de sanctions du SPF Santé

En juin 2023, le Service Public Fédéral Environnement et Santé a proposé une augmentation et une modification substantielles des sanctions à payer en cas de notification de mélanges dangereux au Centre Antipoisons belge. Detic, en collaboration avec essenscia, a joué son rôle de modérateur dans les discussions entre le Centre Antipoisons et le SPF et a fait rapport auprès de ses membres. Les vives réactions ont permis de rejeter ardemment la proposition du SPF qui sera remplacée par un compromis proposé par l'industrie.

Proposition de modification du registre belge des nanomatériaux

La Ministre de l'environnement a soumis une proposition visant à étendre le champ d'application du nanoregistre aux biocides, aux cosmétiques, aux matériaux susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires et aux pigments. Les changements proposés concernent différents secteurs. Detic a collaboré activement à l'élaboration de la position commune de la FEB. Cette position a également contribué à l'avis des conseils consultatifs. L'argumentaire de Detic porte principalement sur les règlements européens existants pour les cosmétiques et les biocides. Pour ces deux secteurs, il existe un cadre juridique strict qui exige une évaluation séparée des nanomatériaux dans l'évaluation des risques. Pour les cosmétiques, il existe même une notification séparée pour les nanomatériaux au niveau européen. La raison pour laquelle les entreprises devraient fournir les mêmes données au niveau belge alors qu'elles existent déjà au niveau européen, reste un mystère pour Detic.

Une année de vérité pour le GDAV

Après un démarrage plus difficile en 2022, 2023 a été l'année de vérité pour le Green Deal Anders Verpakt (GDAV) avec finalement 99 signataires et 85 projets soumis.

Afin d'optimiser la coopération et l'échange d'idées, différents ateliers et événements de réseautage ont été organisés en 2023, qui ont connu un grand succès avec de nombreux participants, l'échange d'informations utiles et des contacts intéressants entre les participants.

Un événement important pour notre secteur des détergents a été l'événement thématique organisé chez Coca Cola sur le thème « Refill », porté par Detic, avec notamment des présentations d'Expanscience (projet Mustela) et d'Ecover-Delhaize.

Les participants ont produit deux rapports intermédiaires (2023). Tous démontrent très clairement qu'un projet est un processus d'essais et d'erreurs, la majorité des projets devant être ajustés ou peaufinés entre-temps. Fidèles à la devise « You only fail when you stop trying. Otherwise, you learn », les participants n'ont donc jamais renoncé, mais ont continué à chercher de meilleurs matériaux (pompes, bouteilles, bouchons de remplissage...), des dispositifs optimisés (tétines de remplissage, livraison en vrac...) et de nouveaux partenaires (économies d'échelle, problèmes internes...). Cette interprétation est encore aujourd'hui soutenue par DETIC.

Utilisation des microorganismes, Detic plaide pour l'innovation

L'utilisation de micro-organismes vivants, de prébiotiques, de postbiotiques et d'extraits de micro-organismes ouvre de nouvelles possibilités dans les secteurs cosmétiques et des détergents. Cette innovation, soutenue par des bases scientifiques solides, vise à créer des produits plus doux et écologiques. Malgré l'essor rapide du domaine, il existe un manque de normalisation et de clarté réglementaire, notamment en ce qui concerne les revendications et les définitions. Un consensus européen est nécessaire pour garantir une concurrence saine et une communication objective. Les résultats scientifiques sur l'usage des probiotiques sont prometteurs et répondent aux attentes des consommateurs, mais un cadre réglementaire plus flexible est souhaité. Ce furent les conclusions du séminaire organisé par Detic Institute en octobre 2023 et de la position publiée par Detic.

PPWR – défendre le système « à la belge »

La refonte de la réglementation européenne relative aux emballages et déchets d'emballages a été l'un des dossiers les plus prégnants en 2023. Pour la Belgique, il s'agissait d'un « gros » dossier à la vue des enjeux locaux et sachant que le dossier serait au menu de la Présidence belge de l'Union européenne. L'enjeu principal concerne la pérennité des réalisations en matière de recyclage des matériaux d'emballages ancrées dans le terreau de la directive européenne de 1994. Le défi fut de préserver la collaboration entre tous les acteurs du cycle de vie des emballages. La Plateforme belge de l'emballage, présidée par Detic (Françoise Van Tiggelen) depuis novembre 2023 a permis de garder le contact avec la représentation belge qui se préparait aux négociations en dialogue.

Gestion des emballages, reconduction des organismes agréés

Si Valipac a pu poursuivre la mise en œuvre de l'agrément reçu fin 2021, Fost Plus était en préparation de sa demande pour un nouvel agrément sachant que son agrément courrait jusqu'au 31 décembre 2023. Après avoir déposé son dossier de demande bien dans les temps (i.e. avant le 30 juin), Fost Plus et ses organes



de réflexion et de décision ont répondu aux sollicitations des autorités régionales pour en clarifier certains éléments et éventuellement en moduler certains aspects. Dans le contexte de révision du cadre (voir PPWR) et tenant compte de l'approche des élections, le dossier était complexe et n'a pas abouti en 2023.

Au Grand-Duché de Luxembourg, Valorlux a reçu son nouvel agrément en janvier 2023 et, sur cette base, la réflexion a été lancée pour répondre à de nouveaux défis, parmi lesquels l'expansion à court terme du champ d'action de Valorlux aux emballages industriels.

En 2023, les activités de Detic en relation avec Valipac furent surtout centrées autour du projet de recyclage des générateurs d'aérosol pour mousse de polyuréthane, également appelés OCF.

Ecodesign for Sustainable Products Regulation une approche multiple

Si les différents secteurs de Detic s'intéressent à la durabilité de leurs processus et produits, jusqu'à récemment, le cadre législatif existant ne concernait qu'une catégorie limitée de produits au sujet des impacts liés à la consommation d'énergie. Le futur règlement, qui va remplacer la directive de 2009, fixera les exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables et concernera l'ensemble de nos secteurs. Detic s'est donc impliqué de différentes manières, selon les besoins spécifiques de chacun. Pour les colles et mastics, l'accent a été mis sur les discussions relatives au futur passeport numérique de produits (digital product passport, DPP); pour les produits cosmétiques, la question des invendus a été mise en avant; pour les produits détergents et d'entretien, il s'agissait de faire en sorte que tous les efforts déployés pendant plus de deux décennies pour lancer et faire évoluer la Charte pour le Nettoyage Durable (Sustainable Cleaning Charter, SCC) n'aient pas été vains. Le secrétariat a donc défendu ses différents points de vue auprès des autorités dans un esprit «préparation de la présidence belge».

Detic soutient un projet de Cluster belge

2023 a vu la création de la Task Force Clustering et l'élargissement de son scope au secteur cosmétique. Les réunions de ce groupe de travail ont permis de présenter aux membres de Detic certains projets d'innovation tel que le projet FiberSave. La Task force a également développé un programme en 3 points pour 2024. Il s'agit en premier lieu d'élaborer un mapping des structures disponibles pour l'établissement d'un cluster, en second lieu, de cartographier les possibilités de financement en Belgique et en Europe et enfin, de débiter une cartographie des projets pertinents en matière de relocalisation de matières premières, en Belgique et régions environnantes, en particulier en matière de tensioactifs, de matériaux biosourcés et/ou issus d'un processus d'économie circulaire. Une étude, aux résultats positifs, a été réalisée en interne parmi les membres de Detic afin d'évaluer le potentiel d'adhésion du membership à un cluster tel qu'envisagé par la task force.

Les allégations environnementales au cœur du Green Deal européen

Dans le cadre du Green Deal européen, la stratégie de transition écologique de la Commission de l'Union européenne comporte un grand volet destiné à la communication. Une partie importante de ce volet a pour objectif de lutter contre le greenwashing et de donner les moyens aux consommateurs de faire des choix écologiques en connaissance de cause. La Commission a développé un outil réglementaire double. D'une part, un volet visant la nature, le sens et l'honnêteté des allégations (Consumer Empowerment Directive), et d'autre part un package visant à assurer l'objectivation correcte des allégations vertes et des labels environnementaux (Green Claim Directive). Detic qui développe une attitude proactive par rapport aux allégations produits en général, via ses codes de déontologie, s'est focalisé sur la proposition de la Commission et a intégré tous les groupes de travail pertinents afin d'acquérir la compétence nécessaire au soutien de ses membres et de préparer le travail d'advocacy en vue de la Présidence belge de 2024.



« Detic qui développe une attitude proactive par rapport aux allégations produits en général s'est focalisé sur la proposition de la Commission et a intégré tous les groupes de travail pertinents afin d'acquérir la compétence nécessaire au soutien actif de ses membres. »

Detic plaide pour une augmentation plus graduelle des coûts liés à l'Ecolabel

En septembre 2023, l'équipe qui traite des dossiers Ecolabel au sein du SPF Environnement a présenté une proposition d'augmentation des redevances liées aux licences ecolabel afin de faire face à un manque de ressources et de pouvoir continuer à fournir un service de qualité aux demandeurs futurs ainsi qu'aux possesseurs actuels de licences. La proposition avait été refusée au sein du comité d'attribution de l'ecolabel européen qui trouvait que l'augmentation était trop forte et trop rapide. Le SPF économie, la FEB, Detic ainsi que la région flamande et la région wallonne ont marqué leur souci quant à l'impact de ces nouvelles mesures sur les entreprises tout en comprenant les raisons de cette augmentation en termes d'efficacité. Le 5 octobre 2023, le comité Ecolabel a rendu un avis positif quant à l'augmentation graduelle des coûts en 2025, puis 2026. Les acteurs économiques sont donc rassurés puisqu'en 2026, la Belgique appliquera des coûts ecolabel qui resteront inférieurs à ceux appliqués par les pays voisins en 2023.





L'extranet de Detic évolue

Un des grands défis de la communication dans une association est de développer des outils suffisamment flexibles pour être adaptés à la demande et pour rencontrer à faible coût les exigences d'évolution liées aux techniques informatiques et aux nouveaux contenus. Un défi relevé en 2023 ! En effet, l'adoption par l'Organe d'Administration de nouveaux statuts intégrant la notion de membres associés a nécessité le développement d'une partie dédiée pour l'extranet de Detic. Le défi consistait à construire cette partie d'extranet avec des spécificités d'accès mais en utilisant la même technologie que la partie préexistante. De nouvelles pages ont également vu le jour, notamment une rubrique consacrée aux études que réalise Detic avec les universités dans le cadre de stages.

Un flux de communication basique mais continu

Sans un taux de communication significatif, une association n'existe pas et sans visibilité les messages clés restent ignorés. Detic instaure donc un flux de communication continu tout au long de l'année. Outre les Newsletters, opinions et diverses versions du Detic Info, les messages de base concernant l'utilisation des produits qui entrent dans le scope de Detic ont fait l'objet de campagnes digitales, notamment sur Facebook, Instagram et sur LinkedIn en ce qui concerne les positionnements institutionnels et le soutien aux messages des associations européennes. Detic a notamment relancé la promotion des sites web cocréés avec les autorités en particulier dans les domaines cosmétiques et de la détergence. Ces sites web restent des supports de crédibilité pour Detic et des tremplins pour le lancement d'initiatives comme l'application COSMILE Europe, une initiative européenne dont l'ancrage national est essentiel.

Les membres du Board parlent de Detic sur les médias sociaux

Une partie essentielle du plan marketing de Detic, approuvée et discutée au sein de l'Organe d'Administration consiste à mieux faire connaître Detic en tant que « marque » afin de laisser une impression positive et durable. Un témoignage des membres eux-mêmes est le format le plus authentique et le plus honnête pour ce faire. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont souhaité parler de leur expérience de Detic à travers une courte vidéo. Les premières vidéos ont été tournées, avec les témoignages de Hilde Weckx (Expanscience) et Coralie Boulez (Mondo Specchim). Elles ont été diffusées et boostées en pay-per-click sur LinkedIn avec un réel succès qui renforce la présence organique minimale de Detic lui assurant une visibilité de base nécessaire à sa crédibilité dans ses missions d'affaires publiques.



« Sans un taux de communication significatif, une association n'existe pas et sans visibilité les messages clés restent ignorés. Detic instaure donc un flux de communication continu tout au long de l'année. »



ADHESIVES & SEALANTS



Collecte et recyclage des boîtiers aérosols

Le monde des entreprises s'est engagé, dès 2020, à améliorer la recyclabilité des emballages à usage unique. Dans cet esprit, Valipac a lancé en 2023 le projet «PUre» qui a pour ambition d'initier la collecte en vue du recyclage des boîtiers aérosols, utilisés, ayant contenu des précurseurs de mousse de polyuréthane. Dans le jargon technique, OCF (One Component Foam) utilisés pour isoler, étanchéifier et parfois même coller. Detic s'est impliquée aux côtés des deux entreprises directement impliquées (Soudal et Weinerberger) et, bien entendu, de l'équipe de Valipac. La phase pilote ayant démontré l'intérêt des points de vente et des utilisateurs finaux, il a été décidé de prolonger l'expérience au mois de septembre et le Detic Institute a proposé un premier feedback/échange, le 16 novembre, aux membres concernés. Ce projet sera sans aucun doute à l'ordre du jour en 2024.

« Le monde des entreprises s'est engagé, dès 2020, à améliorer la recyclabilité des emballages à usage unique. »

DÉTIC offre son expérience aux brasseurs

Si la transposition de la Directive «Single Use Plastics» reste un terrain (légal) mouvant, l'esprit «pourvoyeur de solutions» de Detic n'a pas fait de pause.

Un dialogue constructif a été entretenu avec les autres parties prenantes, à commencer par Belgian Brewers. L'approche proposée, une déclaration d'intention, a pu être exposée aux autorités (cabinet et administration) qui n'a pas trouvé à y redire, au moins dans les grandes lignes. Tant et si bien, que fin 2023-début 2024, une nouvelle mouture en a vu le jour à l'initiative de Detic. Si, au départ, l'accent était surtout mis sur le secteur des colles qui fournit les brasseurs qui collent eux-mêmes les étiquettes, la collaboration avec le secteur du nettoyage industriel s'est avérée très précieuse.

Utilisation sûre des diisocyanates

Depuis le 24 août 2023, les diisocyanates et les produits qui les contiennent à hauteur d'au moins 0,1% en poids, ne peuvent plus être utilisés par des professionnels, à moins que les travailleurs ou indépendants qui les manipulent ou supervisent ceux qui le font, aient suivi avec succès une formation préalable sur l'utilisation sûre des diisocyanates. Depuis l'annonce de la restriction, une plateforme de formation a été développée par ISOPA/ALIPA et promue de manière pyramidale via la FEICA, les associations nationales dont Detic, puis des entreprises vers leurs clients. À l'approche de l'échéance, Detic s'est efforcé de rappeler aux secteurs concernés qu'il était important pour eux de se mettre à jour afin d'éviter toute coupure dans la chaîne de production.



AEROSOLS

Première coopération entre la FEA et Easyfairs

La FEA et Easyfairs ont signé un nouveau partenariat pour organiser ensemble l'événement ADF 2022. Les Global Aerosol Events de la FEA, qui étaient organisés tous les deux ans, ont été remplacés par le salon ADF à Paris. L'année 2023 est la première année où la FEA a apporté sa contribution au programme de la conférence. Axé sur les aérosols, le salon ADF fait partie de la Paris Packaging Week, qui consiste en des expositions et des conférences sur les emballages dans divers secteurs. Detic se félicite de cette nouvelle collaboration et était présent lors du premier salon en 2023.

Nouveau Président pour la Commission Aérosols

En avril 2023, les membres de la Commission Aérosols de Detic ont élu à l'unanimité Philippe Lathouwers de la société Aerotrim comme nouveau Président. Philippe Lathouwers a repris le flambeau de Jean-Marie Poppe qui présidait la Commission Aérosols depuis avril 2019. Philippe Lathouwers n'est pas un visage inconnu et avait déjà été en contact avec Detic par le passé via le secteur des Colles et des mastics.

« Detic avait fait part de la position de la FEA aux autorités belges compétentes. Heureusement, l'interdiction ne s'applique pas immédiatement et l'industrie des aérosols a du temps devant elle jusqu'en 2030. »

Les gaz propulseurs sous la loupe

Les gaz propulseurs, et en particulier les gaz fluorés, sont de plus en plus sous pression en raison de la révision de la législation sur les gaz fluorés et de la proposition de restriction des PFAS dans le cadre de REACh. En outre, il existe également une proposition visant à classer le protoxyde d'azote (N₂O) comme reprotoxique 1B dans le cadre du règlement CLP.

Dans la révision de la législation sur les gaz fluorés, les aérosols techniques seront interdits, sauf s'ils doivent répondre à des exigences de sécurité ou s'ils sont utilisés pour des applications médicales. La signification exacte de ces exemptions n'est pas claire. Il manque également une définition de ce que sont des aérosols techniques. Detic avait fait part de la position de la FEA aux autorités belges compétentes. Heureusement, l'interdiction ne s'applique pas immédiatement et l'industrie des aérosols a du temps devant elle jusqu'en 2030.

La restriction proposée pour les PFAS dans le cadre de REACh comprend 10.000 substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS). Comme vous pouvez l'imaginer, l'impact est énorme car ces substances sont utilisées dans différents secteurs. Pendant la période de consultation, Detic a contribué aux commentaires de la FEA.

En ce qui concerne le protoxyde d'azote, une classification harmonisée comme reprotoxique 1B et ozone 1 est proposée dans le cadre du CLP. L'avenir de ce propulseur dans les aérosols ne tient qu'à un fil, surtout pour les produits non alimentaires. Detic a suivi de près tous les développements et en a informé ses membres.





BIOCIDES

Nouvelle présidente du GT Biocides

En juin 2023, les membres du GT Biocides ont nommé Hilde Dosogne de l'entreprise Christeyns au poste de Présidente. Hilde Dosogne était déjà vice-présidente de ce groupe et a repris le flambeau de Korneel Decroos de l'entreprise Cidlines.

Proposition de modification de la législation belge sur les biocides

En juin 2023, les autorités compétentes en matière de biocides ont présenté une proposition de modification de l'AR biocides. Les principaux changements concernent l'étiquetage et la publicité.

En ce qui concerne l'étiquetage, Detic a eu de longues discussions avec les autorités afin de minimiser l'impact. Heureusement, Detic a pu éviter certaines propositions telles que la taille des caractères. Pour certaines informations sur le devant de l'étiquette, Detic a demandé à plusieurs reprises une analyse d'impact, mais n'a malheureusement pas reçu de réponse claire. Detic a cependant réussi à réduire l'éventail des informations à faire figurer sur le devant de l'étiquette.

Sur l'initiative de la Ministre Khattabi, il est, en sus, proposé d'interdire la publicité pour les biocides destinés au grand public dont le score de danger est de 0. Les promotions et les pratiques commerciales similaires sont également couvertes par la même proposition d'interdiction. Cette proposition est très radicale et, pour cette raison également, Detic a demandé à plusieurs reprises une analyse d'impact, qui n'est jamais venue. En raison de cette décision politique, Detic a contacté les différents ministres concernés et présenté une contre-proposition. La décision finale prise par le Conseil des ministres d'interdire les biocides ayant un score de danger de 4 est loin d'être idéale, mais grâce au plaidoyer persistant de Detic, l'impact a pu être réduit.

Outre les discussions avec les autorités compétentes et les cabinets ministériels concernés, Detic a également participé aux diverses consultations au niveau européen (TRIS) et aux conseils consultatifs belges.

Rétributions biocides en passe de révision

Les autorités belges ont souhaité augmenter les rétributions pour les biocides à la fois pour les frais des dossiers belges et européens et pour les redevances annuelles. Les raisons de ces augmentations sont doubles: l'inflation et la couverture de la charge de travail réelle dans le cadre de la réglementation européenne sur les biocides. De nouvelles rétributions sont également ajoutées par exemple, une nouvelle redevance pour le renouvellement de tous les dossiers belges. Après une consultation interne, Detic a donné son accord au Fonds budgétaire des matières premières et des produits.



« En raison d'une décision strictement politique de la Ministre en charge de l'environnement, Detic a contacté les différents ministres concernés et présenté une contre-proposition. »



BIOCIDES

Report du programme de révision des substances actives biocides

La Commission et les États membres sont parvenus à un accord pour prolonger le programme de révision de toutes les substances actives jusqu'au 31 décembre 2030. Par conséquent, tous les enregistrements, autorisations et notifications en vertu de la législation belge sur les biocides doivent être prolongés. Detic a plaidé pour un renouvellement automatique, mais selon les autorités belges, certains dossiers ont besoin d'être renouvelés. En outre, après le renouvellement, tous les dossiers suivront le même système d'enregistrement. Detic a également contacté les autorités luxembourgeoises.

« Detic siège au conseil pour le plan fédéral de réduction des biocides et a participé à la première réunion de ce conseil en octobre 2023. »

Plan fédéral de réduction des biocides

Le plan fédéral de réduction des biocides a été publié au Moniteur belge le 14 décembre. Ce plan consiste en des actions de sensibilisation, de formation et d'information, de connaissance des effets sur la santé, de suivi des utilisations spécifiques et potentiellement problématiques des biocides, de connaissance du marché belge des biocides et de surveillance du marché. C'est la première fois que nous disposons d'un plan de réduction distinct pour les biocides. Dans le passé, le plan biocides faisait partie du programme de réduction des pesticides qui se concentre principalement sur les produits phytopharmaceutiques. Detic siège au conseil pour le plan fédéral de réduction des biocides et a participé à la première réunion de ce conseil en octobre 2023.





COSMETICS & PERSONAL CARE

Nouvelle présidente de la Commission Cosmétiques

En avril 2023, les membres de Detic ont nommé Aurélia Ngoko de l'entreprise L'Oréal comme nouvelle présidente de la Commission Cosmétiques. Aurélia a repris le flambeau de Marleen Gelinne de Soprodal et de Nicole Habran de NSE Products Europe.

COSMILE Europe se déploie en Belgique

2023 fut l'année de lancement de la base de données COSMILE Europe et ensuite, de l'application mobile qui lui est liée. Detic a participé intensément aux étapes de préparation et de création en amont, de ce nouvel outil de communication. Cette initiative de transparence européenne a été lancée par Detic en collaboration avec la NCV afin de constituer une approche du marché Benelux. Une collaboration étroite avec la France, Febea, a également été mise en œuvre. Deux courtes campagnes de promotion institutionnelles ont été déployées principalement sur les médias sociaux et les canaux digitaux. L'initiative a été présentée avec succès aux autorités belges ainsi qu'aux dermatologues de Belgique.

Commit For Our Planet souffle sa première bougie

Commit for our Planet a fêté son premier anniversaire en décembre 2023. Cette initiative de Cosmetics Europe vise à réduire l'impact environnemental du secteur cosmétique. Elle se fonde sur 3 engagements essentiels : la lutte contre le changement climatique, la protection de la nature et de la biodiversité ainsi que le développement de solutions d'emballage durable. L'initiative a été présentée à la Commission Cosmétique de Detic et devrait faire l'objet d'une présentation plus en profondeur, notamment des outils d'aide aux entreprises, en collaboration avec NCV en 2024.





COSMETICS & PERSONAL CARE

Élargissement de la liste des parfums à fort potentiel allergénique à étiqueter

La liste des parfums à fort potentiel allergénique à étiqueter sur les produits cosmétiques a été publiée au cours de l'été 2023. Cette législation élargit la liste des parfums à étiqueter de 26 à un total de 82. Cosmetics Europe, en coopération avec d'autres associations européennes, a proposé une nouvelle approche pour rendre l'extension de cette liste réalisable. Cette approche permet aux substances ayant les mêmes propriétés de sensibilisation croisée d'être répertoriées sous un nom de groupe plutôt que sous le nom de la substance individuelle. Afin de mieux servir ses membres, Detic a distribué la ligne directrice de Cosmetics Europe, qui a également été bien accueillie par les autorités.

DETIC renforce sa présence académique

Detic participe à la formation en sciences cosmétiques organisée pour la première fois à l'Erasmushogeschool Brussel (EhB) en 2023. Il s'agit actuellement du seul cours en néerlandais sur les cosmétiques au niveau du baccalauréat. Depuis le début de la formation en 2017-2018, Detic a contribué à l'élaboration du programme et à la recherche de formateurs. De plus, Detic participe à un Master de spécialisation en dermopharmacie et cosmétologie à la faculté de pharmacie et la faculté de médecine de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et de l'Université de Liège (ULg) et ce, depuis 2012. Detic fait partie du comité de coordination de cette formation et organise un enseignement dans le module réglementaire. Detic est également agréée par ces deux universités pour accueillir des stages de formation et participe aux jurys facultaires.

« Detic participe à la formation en sciences cosmétiques organisée pour la première fois à l'Erasmushogeschool Brussel (EhB) en 2023 et à l'ULB/ULg depuis 2012. »

Paillettes pour les microplastiques

Après une décennie de préparation, la Commission européenne a adopté une restriction sur les microplastiques (officiellement appelés "micro-particules de polymères synthétiques"). Les premières mesures, incluant l'interdiction des paillettes libres et des microbilles, s'appliquent depuis octobre 2023. Cette restriction a fait l'objet d'une incompréhension dans les médias. Detic a mis à disposition de ses membres une position claire et intelligible à l'attention des parties prenantes et en particulier des distributeurs prompts à la mésintelligence.



Des statistiques cosmétiques plus performantes

Pour la première fois, Detic s'est associé à un partenaire externe: GfK (une société d'études de marché de premier plan en Belgique). Ce nouveau partenariat permet de mieux comprendre le comportement des consommateurs belges en matière d'achat de produits cosmétiques. Les données sont divisées en sept catégories (y compris une catégorie «éco» distincte), ainsi qu'en quatre segments (mass market, abroad, e-commerce et magasins spécialisés).



DETERGENTS & HOMECARE

Révision du règlement détergents

En prévision de la révision du règlement détergents, la Commission européenne a publié sa proposition législative en avril 2023. Certaines simplifications telles que la suppression de la fiche des ingrédients pour les détergents classés CLP sont proposées. En outre, des règles sur la vente de détergents en vrac et de détergents contenant des micro-organismes ont été fixées. Les détergents et les agents de surface seraient également soumis au passeport numérique des produits, le marquage CE deviendrait obligatoire. Si le passeport numérique des produits devenait obligatoire au niveau du lot, cela entraînerait, avec le marquage CE, une lourde charge administrative.

Cette proposition suit la procédure législative ordinaire (ordinary legislative procedure). Qui prévoit que le Parlement européen et le Conseil examinent la proposition de la Commission et donnent leur avis. En 2023, Detic a participé, via l'A.I.S.E. et le Cesio, aux discussions au sein du Parlement européen. Elle a également rencontré les autorités belges compétentes en novembre 2023 pour comprendre les positions belges. Pendant le 1er semestre de 2024, la Belgique assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne et les autorités belges seront moins accessibles.

DETIC, FHER et ABE réussissent les Congrès "Détergence"

La 3^{ème} édition du Congrès "Détergence" dont le comité scientifique est piloté par FHER et Detic s'est tenu les 22 & 23 mars 2023 à la Maison de la Chimie, Paris. Le niveau de satisfaction global reste satisfaisant 96.12% des répondants considèrent leur niveau de satisfaction comme « Excellent » ou « Bien ». Les niveaux de satisfaction sur l'ensemble de des 3 congrès se positionnent entre 92 et 97%. Le Congrès Détergence est le seul congrès en France et en Belgique dédié aux problématiques réglementaires et environnementales du secteur de la détergence. Comme l'atteste les réponses des participants, ce congrès répond à un véritable besoin afin d'avoir un tour d'horizon sur le secteur de la Détergence. L'organisation en hybride est particulièrement appréciée.

« La 3^{ème} édition du Congrès "Détergence" dont le comité scientifique est piloté par FHER et Detic obtient un niveau de satisfaction global de 96 %. Une belle performance. »





Le rapport de durabilité du secteur reste impressionnant

Le nouveau rapport de performance environnementale (Charte pour le nettoyage durable) montre une évolution très positive des marqueurs de durabilité sectoriels. Il est basé sur les données de 2022 de 114 entreprises pour un nombre total de 193 sites de production. Ces données couvrent 11,9 millions de tonnes de production, soit 98,5 % de la production totale des entreprises déclarantes de l'UE, AELE et du Royaume-Uni.

Les points forts du rapport de performance de cette année sont les suivants : 42 % d'émissions de CO₂ en moins et 42 % de consommation d'énergie en moins. On voit une diminution significative de la consommation d'eau et de la production de déchets ainsi qu'une augmentation constante des matières plastiques recyclées dans les emballages. Detic qui promeut la Charte auprès de ses membres depuis 2005 a également publié les résultats 2023 (niveau européen).



DETERGENTS & HOMECARE

Les parfums à fort potentiel allergénique s'appliquent également aux détergents

La législation sur l'étiquetage des parfums à fort potentiel allergénique dans les produits cosmétiques qui élargit la liste des parfums à étiqueter de 26 à un total de 82 s'applique aussi aux détergents. Il n'était toutefois pas clair si les détergents pouvaient bénéficier de la même période de transition. En collaboration avec l'A.I.S.E., Detic a obtenu des éclaircissements de la part des autorités. Notre voix a été entendue et la Commission a publié sur son site web ainsi que dans sa FAQ une clarification indiquant que la même période de transition s'applique également aux détergents.

Detic et NVZ consolident leurs relations

Il est des amitiés qui ne datent pas d'hier et celle entre Detic et la NVZ en fait certainement partie. Comme en 2023, la NVZ connaissait un changement important au niveau de sa direction, l'occasion était trop belle pour ne pas la saisir : le 31 octobre, une rencontre impliquant les experts des deux associations a été organisée aux Pays-Bas. Une telle réunion permet non seulement de (re)faire connaissance, mais surtout d'échanger des expériences. Les questions qui se posent aux Pays-Bas sont souvent aussi pertinentes en Belgique, et vice versa. De précieux enseignements peuvent également être tirés de la gestion des dossiers européens par chacun. Outre les thèmes techniques et réglementaires, un certain nombre de bonnes pratiques ont été partagées dans le domaine de la communication. Bref, ce fut une journée agréable, mais surtout instructive.

« Les questions qui se posent aux Pays-Bas sont souvent aussi pertinentes en Belgique, et vice versa. »

Le DETIC Institute opte résolument pour les partenariats

Le Detic Institute, le centre de connaissances de Detic, a organisé 10 séances d'information en 2023. Dans l'effort de l'Institut d'innover constamment, un certain nombre de nouvelles tendances ont émergé au cours de l'année 2023. De plus en plus, Detic Institute s'associe à d'autres organisations pour mieux se faire entendre, avec des informations de première main. Des webinaires ont été organisés en collaboration notamment avec Comeos, GS1, Valipac, FostPlus et la NCV, l'association néerlandaise des cosmétiques. Une deuxième tendance est que les webinaires sont de plus en plus souvent enregistrés et partagés via l'extranet de Detic. De cette manière, les informations ne sont pas perdues pour les membres et peuvent être visionnées à tout moment par ceux qui le souhaitent.



LES MEMBRES DE DETIC

3M BELGIUM ^{B.V.B.A./S.A.R.L.}
 A & L JEUBIS ^{N.V.}
 ACTION PIN
 AEROTRIM
 AIROSOLUTIONS ^{N.V.}
 ALPHEIOS BELGIUM ^{S.A.}
 ALTACHEM ^{N.V.}
 ARAUCHEMIA ^{B.V.}
 AURIGA INTERNATIONAL ^{S.A.}
 BEIERSDORF ^{S.A./N.V.}
 BOLTON BELGIUM ^{N.V.}
 BOSTIK BENELUX ^{B.V.}
 CARIN HAIRCOSMETICS ^{N.V.}
 CASTELEIN SEALANTS ^{N.V.}
 CHANEL ^{S.P.R.L.}
 CHEMBO BEVIL ^{S.A.}
 CHEMICAL PRODUCTS ^{R.}
 BORGHGRAEF ^{S.A.}
 CHRISTEYNS ^{N.V.}
 CHRISTEYNS PROFESSIONAL
 HYGIENE ^{B.V.}
 CID LINES ^{N.V.}
 CLARINS Belgique ^{S.A.}
 CODIBEL –
 LE CONDITIONNEMENT BELGE ^{S.A.}
 COLGATE - PALMOLIVE BELGIUM ^{S.A.}
 COMANSO ^{S.A.}
 COOPER CONSUMER HEALTH BE ^{N.V.}
 CRC INDUSTRIES EUROPE ^{N.V.}
 DELAVAL ^{N.V.}
 DIVERSEY BELGIUM ^{B.V.B.A.}
 DL CHEMICALS ^{N.V.}
 DOW SILICONES BELGIUM ^{SRL}
 ECOLAB ^{S.P.R.L.}
 ECOVER BELGIUM ^{N.V.}
 ENTACO ^{N.V.}
 ENTECO ^{N.V.}
 EOC BELGIUM ^{N.V.}
 EOC-SURFACTANTS ^{N.V.}
 ERES-SAPOLI ^{N.V.}
 ESTEE LAUDER COSMETICS ^{N.V.}
 EVERCARE

FACOPAR ^{S.A.} (CODIBEL)
 FENZI BELGIUM ^{N.V./S.A.}
 FOREVER PRODUCTS ^{S.A.}
 FOURNY ^{N.V.}
 FRIESLANDCAMPINA
 PROFESSIONAL ^{N.V.}
 GLORIEUX ^{S.A.}
 GLUECOM ^{N.V.}
 GUERLAIN BENELUX ^{S.A.}
 H.B. FULLER BENELUX ^{B.V.}
 HENKEL BELGIUM ^{S.A./N.V.}
 HERMACON ^{B.V.B.A.}
 HUCKERT'S INTERNATIONAL ^{S.P.R.L.}
 IKO
 INEOS BELGIUM ^{N.V.}
 INEOS INOVYN
 INNOVENTIS-PHARMA
 JFA LAVERVERT ^{S.R.L.}
 JODIMA ^{N.V.}
 JOVILUX ^{B.V.}
 KAO BELGIUM ^{N.V.}
 KENVUE JOHNSON & JOHNSON
 CONSUMER ^{N.V.}
 KERSIA BELGIUM ^{S.A.}
 KLK TENSACHEM ^{S.A.}
 KREALIKOS ^{S.P.R.L.}
 L.C.I. ^{S.A.R.L.} – FLOWEY PRODUCTS
 LABORATOIRES EXPANSCIENCE
 BELGIUM ^{N.V.}
 LAMBIOTTE & CIE ^{S.A.}
 L'OREAL BELGILUX ^{S.A.}
 LUBRIGROUP ^{S.A.}
 M. MOUREAU ^{S.A.}
 MAPEI BENELUX ^{S.A.}
 MAX CORPORATION ^{B.V.B.A.}
 MC BRIDE ^{S.A.}
 MONDO SPECHIM ^{S.A.}
 MYLENE ^{N.V.}
 NAOS BENELUX ^{S.R.L.}
 NB CARE
 NOE NATURE ^{S.A.}
 NOVATECH INTERNATIONAL ^{N.V.}

NSE PRODUCTS EUROPE ^{B.V.B.A.}
 NUXE BELGIUM ^{S.A.}
 OLEON ^{N.V.}
 ORIFLAME
 PARFUMS CHRISTIAN DIOR ^{S.A.B.}
 PCS INNOTECH INTERNATIONAL ^{N.V.}
 PIERRE FABRE BENELUX ^{S.A.}
 POLLET ^{S.A.}
 PRANAROM INTERNATIONAL ^{S.A.}
 PROBIOTIC GROUP LUXEMBOURG ^{S.A.}
 – PROBIOTIC GROUP
 PROCTER & GAMBLE DCE ^{B.V.}
 PROFESSIONAILS ^{N.V.}
 PUIG BELUX ^{S.A.}
 RB HYGIENE HOME BELGIUM ^{S.A./N.V.}
 REALCO ^{S.A.}
 RECKITT BENCKISER (BELGIUM) ^{S.A./N.V.}
 RECTAVIT ^{N.V.}
 REGNIERS - ATELIER JEAN
 RIEM GROUP ^{S.R.L.}
 S.C. JOHNSON BENELUX ^{B.V.}
 SADAPS BARDAHL ADDITIVES &
 LUBRICANTS ^{S.A.}
 SIKA BELGIUM ^{N.V.}
 SOCIETE INDUSTRIELLE
 DE DIFFUSION BENELUX ^{S.A.}
 (S.I.D. BENELUX)
 SOPURA ^{S.A.}
 SOUDAL ^{N.V.}
 SXWELL BELGIUM ^{B.V.}
 TENSIO ^{B.V.B.A.}
 UNILEVER ^{S.A./N.V.}
 UNIVAR SOLUTIONS BELGIUM ^{N.V.}
 VANDEPUTTE SAVONNERIE –
 ZEEPFABRIEK ^{S.A.}
 VOLCKE AEROSOL BELGIUM ^{N.V.}
 WELLA BELGIUM ^{B.V.}
 WERNER & MERTZ BENELUX
 CONSUMER ^{S.A.}
 WERNER & MERTZ BENELUX ^{S.A.}
 WYNN'S BELGIUM ^{B.V.B.A.}
 YUN ^{N.V.}

MEMBRE ASSOCIÉ

BIORIUS

LES COLLABORATEURS DE DETIC



PATRICIA DE BUEGER
Assistant
✉ pdebueger@detic.be



YU-TING CHEN
Advisor Technical & Regulatory
✉ ytchen@detic.be



SOHELY SIKDAR
Scientific Advisor
Technical & Regulatory
✉ ssikdar@detic.be



FRANÇOISE VAN TIGGELE
Secretary-general
Head of Technical & Regulatory
✉ fvantiggelen@detic.be



FRÉDÉRIC WARZÉE
Key spokesperson (French)
Head of Communications &
Corporate Social Responsibility
✉ fwarzee@detic.be



Le Président
JEAN-MARIE-POPPE
ALTACHEM ^{N.V.}

LES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Jean-Marie Poppe | **Altachem** ^{N.V.}
Jef Wittouck | **Christeys** ^{N.V.}
Joachim Cantraine | **Crc Industries Europe** ^{N.V.}
Yves Clemens | **Diversey Belgium** ^{B.V.B.A.}
Dirk Hoorne | **Eoc Belgium** ^{N.V.}
Nico Delft | **Eres-Sapoli** ^{N.V.}
Andrea De Gioia | **Estee Lauder Cosmetics** ^{N.V.}
Pauline Desmarais | **Henkel Belgium** ^{S.A./N.V.}
Axel Van Ranst | **Jodima** ^{N.V.}
Hilde Weckx | **Laboratoires Expanscience Belgium** ^{N.V.}
Caroline Vanduffel | **L'oreal Belgilux** ^{S.A.}
Els Remaut | **Mc Bride** ^{S.A.}
Coralie Boulez | **Mondo Spechim** ^{S.A.}
Filip Meersman | **Mylene** ^{N.V.}
Gunther Dreezen | **Novatech International** ^{N.V.}
Jean-Nicolas D'hondt | **Pollet** ^{S.A.}
Vincent Vandepitte | **Procter & Gamble Dce** ^{B.V.B.A./S.P.R.L.}
Mathieu Bariou | **Rb Hygiene Home Belgium** ^{S.A./N.V.}
Sébastien Fastrez | **Realco** ^{S.A.}
Nicolas Manise | **Riem Group** ^{S.P.R.L.}
Paul Magera | **Sika Belgium** ^{N.V.}
Wim Verhoeven | **Soudal** ^{N.V.}
Griet Demasure | **Unilever** ^{S.A./N.V.}
Maxime Vandeputte | **Vandeputte Savonnerie-Zeepfabriek** ^{S.A.}